

Quelles sont les modalités pratique pour le contrôle du Pass Sanitaire ?

Les joueurs doivent présenter un Pass Sanitaire (la vaccination avec un schéma vaccinal complet, la preuve d'un test négatif (RT-PCR ou antigénique) de moins de 48 heures, le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19) à l'accueil du golf et celui-ci peut être scanné. La présentation d'une pièce d'identité accompagnant la présentation du Pass Sanitaire n'est pas obligatoire à ce jour.